



Vente d'un bien malgré la maladie d'Alzheimer

Par **lulu**, le **13/04/2015 à 13:48**

Bonjour, ma grande tante de 88 ans est atteinte de la maladie d'Alzheimer. Elle est célibataire et sans enfant. Elle est hébergée à titre gratuit par sa sœur car elle n'a pas les moyens de se payer un logement.

Sa sœur est hospitalisée en ce moment. C'est mon père qui l'héberge actuellement, mais ce n'est plus possible de la garder à la maison (organisation difficile par rapport à l'activité salariale).

Nous sommes désormais dans l'obligation de la placer en EHPAD.

Elle possède une chambre dans une maison familiale. Elle a le minimum vieillesse.

Ma question est la suivante: peut-elle vendre sa chambre pour payer l'EHPAD ?

Par **domat**, le **13/04/2015 à 14:18**

bjr,

si cette personne n'est pas placée sous une mesure de protection (curatelle, tutelle), n'étant pas saine d'esprit, elle ne pourra pas vendre ce bien.

il faut demander à un tribunal l'autorisation de vendre puisque votre grande tante n'est plus en état de manifester sa volonté.

cdt

Par **lulu**, le **13/04/2015 à 14:46**

Merci beaucoup pour votre réponse

Bonne journée